

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Maintenance nautique

1^{ère} session 2025

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Maintenance nautique » est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des embarcations de plaisance pour la navigation en mer et sur les eaux intérieures.

Son activité consiste, au sein d'une équipe de maintenance à :

- participer à la réception d'une embarcation et/ou son équipement ;
- participer aux opérations de manutention, de calage des embarcations, des moteurs, des équipements ;
- contribuer à une recherche de panne ;
- entretenir, remplacer, réparer, modifier tout ou partie des éléments ;
- poser l'accastillage et les équipements et participer à leur mise en service ;
- participer à la restitution de l'embarcation et/ou son équipement au client.

Il ou elle intervient sur des embarcations de différents types et sur leurs équipements :

- bateaux de plaisance, tout type de motorisation ;
- embarcations pneumatiques ;
- voiliers ;
- véhicules nautiques à moteur (motos marines, ...) ;
- embarcations professionnelles à motorisation équivalente à la plaisance.

Son activité s'exerce en intérieur (atelier) ou à l'extérieur (aire de carénage ou à flot), parfois dans des espaces réduits et en présence de la clientèle.

↩ Débouchés

Le titulaire exerce ses activités dans des entreprises de :

- distribution, négoce et service après-vente ;
- préparation, réparation d'embarcations neuves ou d'occasions ;
- vente, installation, réparation des moteurs et équipements neufs ou d'occasion ;
- constructeurs et importateurs ;
- location d'embarcation de plaisance.

Métiers accessibles

mécanicien / mécanicienne et d'agent / agente de maintenance des bateaux qui sont des métiers en tension de la filière nautique.

Il peut occuper les postes de :

- accastilleur-monteur/accastilleuse-monteuse électronique de marine ;
- monteur accastilleur/monteuse accastilleuse ;
- agent/agente de maintenance du nautisme ;
- préparateur/préparatrice de bateau ;
- maintenicien plaisance polyvalent/maintenicienne plaisance polyvalente.

↩ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

↩ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- analyse fonctionnelle et structurelle : les systèmes mécaniques et les systèmes automatisés (liaisons, guidage, étanchéité, matériaux...), la documentation technique, la représentation de mécanisme ou d'élément...
- structure d'une embarcation (œuvres vives, œuvres mortes, aménagement intérieur), gréement, voiles, mâts ; l'accastillage, l'armement de sécurité, le mouillage (cordages, winchs, amarres...)
- motorisation (4 temps et 2 temps, in-bord et hors-bord, circuit d'alimentation, etc...), la transmission (hélices, propulsion, etc.), les appareils à gouverner et leur mécanique, l'assistance de navigation (électronique de bord, etc.), le circuit de charge, démarrage, chauffage ;
- éclairage (feux de navigations, éclairage intérieur, etc.) ; l'hydraulique ; la manutention, le remorquage
- confort à bord ;
- activité de service : communication avec le client, organisation et suivi de la maintenance, démarche qualité, prévention des risques professionnels.

Blocs de compétences

Bloc n° 1 - Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement

- Collecter les informations nécessaires à la prise en charge ou à la restitution
- Communiquer avec le client
- Utiliser les commandes d'une embarcation ou de ses équipements
- Organiser des opérations de maintenance périodique

Bloc n° 2 - Localisation d'une panne ou d'une anomalie sur une embarcation ou un équipement

- Constater l'état du système
- Identifier la procédure de mesure ou de contrôle
- Contrôler, mesurer des grandeurs physiques
- Identifier les éléments ou systèmes défectueux

Bloc n° 3 - Intervention sur l'embarcation et ses équipements

- Préparer l'intervention
- Remplacer les sous-ensembles, les éléments
- Réaliser les opérations d'entretien périodiques
- Installer un équipement ou un accessoire

Bloc facultatif – Mobilité

- Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger
- Caractériser le contexte professionnel étranger
- Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger
- Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France
- Se repérer dans un nouvel environnement
- Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

L'élève, pendant la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de réaliser des opérations de maintenance sur des systèmes appartenant à des embarcations de plaisance et des équipements ;
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ceci dans le cadre de la réduction des coûts entre autres afin d'éviter les coûts de la non qualité ;
- d'observer et d'analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales et de services ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Prise en charge ou restitution d'une embarcation ou d'un équipement, coeff. 4
- Réalisation du diagnostic d'un sous-ensemble de l'embarcation, coeff. 4
- Intervention sur l'embarcation et ses équipements, coeff. 7 ⁽¹⁾

Enseignement général :

- Français et Histoire-géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques et physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Epreuve facultative 1 Langue vivante étrangère
- Epreuve facultative 2 Mobilité ⁽²⁾

- (1) Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre
- (2) Arrêté du 03 avril 2019 portant création d'une unité facultative de « mobilité » et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier



Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse



Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro maintenance nautique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Hérault (34)

Sète - Centre de formation d'apprentis municipal Nicolas

Albano - Sète **A**

Pyrénées-Orientales (66)

Canet-en-Roussillon - Lycée Rosa Luxemburg (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).